



**Lleida.net**

La Primera Operadora Certificadora

EN <https://investors.lleida.net/docs/en/20221024bHRelev.pdf>

ES <https://investors.lleida.net/docs/es/20221024bHRelev.pdf>

ZH <https://investors.lleida.net/docs/zh/20221024bHRelev.pdf>

À Madrid, le 24 octobre 2022

**LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.** (la « Société » ou « Lleida.net ») conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement (UE) n ° 596/2014 sur les abus de marché, dans l'article 227 du texte révisé de la loi sur le marché des valeurs, et au texte révisé de la loi sur le marché des valeurs mobilières, approuvé par décret royal législatif 4/2015, du 23 octobre, et les dispositions y afférentes, ainsi que la circulaire 3/2020 du segment BME Growth de BME MTF Equity sur les informations à fournir par les sociétés cotées à la négociation dans ledit segment, publie par la présente la suivante

### **AUTRE INFORMATION MARQUANTE**

Le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 14 octobre 2022, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société qui se tiendra à l'Hotel AC Atocha, 42, rue de las Delicias, 28045, Madrid, en première convocation à 10 h le 25 novembre 2022 et, si le quorum nécessaire n'est pas atteint, sur deuxième convocation le 26 novembre 2022, au même endroit et à la même heure.

Vous trouverez en pièce jointe le texte intégral de l'annonce de la convocation publiée cette même date, sur le site web de l'entreprise ([www.lleida.net](http://www.lleida.net)).

Conformément aux dispositions de la circulaire 3/2020 du segment BME Growth, il est expressément précisé que les informations communiquées par la présente ont été établies sous la responsabilité exclusive de la Société et de ses administrateurs.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Francisco Sapena Soler  
Président du Conseil administration



**Lleida.net**

La Primera Operadora Certificadora

EN <https://investors.lleida.net/docs/en/20221024bHRelev.pdf>

ES <https://investors.lleida.net/docs/es/20221024bHRelev.pdf>

ZH <https://investors.lleida.net/docs/zh/20221024bHRelev.pdf>

## **LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.**

### Convocation Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du 14 octobre 2022, se convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu à l'Hotel AC Atocha, 42, calle de las Delicias, 28045 Madrid, , le 25 novembre 2022 à 10 heures, en première convocation, soit le 26 novembre 2022 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant :

#### Ordre du jour

Premier. - Nomination des auditeurs des comptes de la société.

Deuxième. - Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et inscrire les accords adoptés par la Société.

Troisième. - Demandes et questions.

Quatrième. - Rédaction, lecture et, le cas échéant, approbation, du compte rendu de la réunion.

Complément d'information de la Convocation :

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au siège social de la Société, situé Calle Téllez 56, local C, Madrid, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis de convocation.

Droit de présence et de représentation :

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information :

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.

- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.



# Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN <https://investors.lleida.net/docs/en/20221024bHRelev.pdf>

ES <https://investors.lleida.net/docs/es/20221024bHRelev.pdf>

ZH <https://investors.lleida.net/docs/zh/20221024bHRelev.pdf>

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordés par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes. Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

Madrid, le 20 octobre 2022. Le Président du Conseil d'administration, Francisco José Sapena Soler.